

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 15 septembre 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Mme Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joseph CARTIGNY, Joëlle PELLUET, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE et Emeline SALLES.

Absents représentés :

- Frédéric MONGHAL représenté par Jérôme BEGON
- Nathan DI MENNA représenté par Emeline SALLES

Absents : Sébastien BOYER et Claire MONGHEAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Date de la convocation : 11 septembre 2020

Madame Fabienne FASQUELLE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés et les absents.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé *à l'unanimité*.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2020 est approuvé *à l'unanimité*.

4. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suit son installation et qui fixe notamment :

- Les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales ;
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

- *Suite aux modifications apportées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la délibération.*

5. FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Elle précise qu'indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures prévus dans la CGCT, les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% du montant total des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant total des indemnités des élus.*

6. DM N°2 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

Madame Laure MARTIN informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget « eau et assainissement » de l'année 2020 afin de prévoir des crédits supplémentaires en investissement sur les opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Opérations et N°	Montant €
92 Recherche fuites	- 10 000
101 Bévieur Assainissement	+ 25 000
102 Schéma assainissement collectif	+ 5 000
104 Amélioration rendement	- 20 000

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget « eau et assainissement » de l'année 2020.*

7. DM N°2 – BUDGET PRINCIPAL M14

Madame Laure MARTIN informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget « principal » de l'année 2020 afin de prévoir des crédits supplémentaires en fonctionnement et en investissement sur les opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Compte	Montant €
RECETTES	7381 TADE	+ 16 823
	74832 FDPTP	+ 1 306
DEPENSES	65548 Autres contributions	+ 18 129

Madame le Maire précise que ces crédits seront utilisés pour financer l'éclairage public en LED des hameaux de Chenavel et La Combe car les lampes à mercure ne peuvent plus être remplacées.

Par ailleurs, le bilan concernant l'extinction de l'éclairage public devrait être rendu par le SIEA d'ici la fin d'année.

INVESTISSEMENT

Opérations et N°	Montant €
407 Matériel	+ 6 000
409 ADAP	- 15 000
410 Bâtiments	- 80 000
411 Foyer logement Château de Valence	+ 5 000
414 Groupe scolaire	+ 15 000
415 HDV	+ 63 000
418 Commerce	+ 20 000
419 Incendie	+ 6 000
420 Eaux pluviales	- 4 000
DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	- 16 000

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget « principal » de l'année 2020.*

8. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU MAIRE

DM_2020_15 : Acceptation d'un don non grevé ni de conditions ni de charges

- Association Zerline pour la somme de 370 €

DM_2020_16 : Acceptation d'un don non grevé ni de conditions ni de charges

- Mme Céline FRISCH pour la somme de 370 €

- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire telles que présentées ci-dessus.*

9. ACHAT DE PARCELLES AUX BROTTTEAUX A1730 A1750 A1888 A1919

Madame le Maire présente le projet du site des Brotteaux dans son ensemble et précise que cette zone est concernée par :

- le périmètre de protection éloigné de captage de Jujurieux
- le périmètre de site Natura 2000
- la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles
- le plan de zonage des Risques Inondations de l'Ain PPRI

Elle confirme que l'objectif de l'ancienne municipalité était de protéger ce site et de trouver des solutions afin de reloger les familles présentes sur ces terrains.

Elle informe qu'elle a reçu 2 accords pour l'achat des parcelles situées aux Brotteaux, au prix de 0,20€ le m²

- Mme MINGHINI : A1730 et A1750
- Mme LAMENDE : A1888 et A1919

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir au prix de 0,20€ le m², les parcelles A1730 et A1750 de Mme MINGHINI et A1888 et A1919 de Mme LAMENDE.*

10. AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU DE LA ROUTE

Madame le Maire informe qu'un projet d'aménagement du plan d'eau de la Route est en cours de réflexion mais qu'un avis du Conseil Municipal est demandé. Il concernerait la mise en place d'une base de loisirs tout en préservant l'activité pêche du site.

Les membres du Conseil Municipal serait favorable à ce projet avec la mise en place d'un bail commercial renouvelable. Une délibération sera prise dès que ce projet sera présenté à l'ensemble des élus.

Par ailleurs, Madame le Maire propose de mettre en place une commission spécifique sur l'aménagement global des Brotteaux qui sera composé d'élus du conseil municipal et pourrait associer également d'autres acteurs du territoire (CCRAPC/Département/SR3A/...). Un projet global permettrait d'obtenir des aides financières pour l'aménagement du site des Brotteaux. Une visite du site sera prévue début novembre.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Messieurs BROYER, MONGHAL, GROSGURIN, et mesdames DESCHAMPS et MOUROT en tant que membres de la commission « aménagement des Brotteaux ».*

11. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex- tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

La constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Ce groupement est à même d'apporter une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés annexé à la délibération et autorise l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.*

12. MISE EN PLACE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE SUR UN BANC PUBLIC

Madame le Maire informe que la famille de monsieur Bernard PANSU sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de financer l'achat d'un banc public à sa mémoire. En cas d'acceptation, cette famille demande si une plaque commémorative pourrait être apposée sur ce banc.

Elle précise que l'emplacement de ce banc sera défini en accord avec la municipalité et la famille du défunt.

Elle rappelle qu'une plaque à la mémoire de monsieur PASTOR doit également être apposée « Ruelle du Puits ».

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le financement d'un banc public par la famille de monsieur Bernard PANSU et autorise le dépôt d'une plaque commémorative en son nom.*

13. INFORMATIONS DIVERSES

- ⊖ Une pétition à l'encontre de Monsieur BRUNET a été reçue en mairie concernant le stationnement d'engins ou d'obstacles devant son habitation ainsi que la divagation de ses animaux entraînant un danger pour la circulation. Un règlement de voirie communal sera prochainement étudié par la commission voirie.
- ⊖ Monsieur Bellon souhaite déposer un mobil-home à l'entrée de sa propriété « Château de Sénèche » pour loger un gardien. Cette parcelle étant classée en zone N, cette demande est refusée.
- ⊖ L'institut National de l'Information Géographique et Forestière lance l'inventaire des bornes cadastrales via une application gratuite. Une information sera diffusée via le Petit Susurrien.
- ⊖ 158 interventions du SDIS sur le territoire en 2019 et 17 % concernent des incendies.
- ⊖ Le rapport d'activité 2019 de Dynacité est consultable en mairie.
- ⊖ Le déploiement de la 4G sur le territoire devrait intervenir dans un délai de 24 mois maximum afin de limiter les zones blanches.
- ⊖ Le recueil des actes administratifs n°43 du SIEA est consultable au siège du syndicat.
- ⊖ Une coupure d'électricité « route de Corlier » est prévue le 19 octobre après-midi afin de permettre l'élagage des arbres.
- ⊖ Les journées européennes du patrimoine se dérouleront le 19 et 20 septembre prochain. Des visites guidées du musée des Soieries Bonnet seront possibles.
- ⊖ Un dispositif « paiement à proximité » est opérationnel depuis fin juillet permettant de régler en numéraire ou CB des factures émises par l'administration publique. Le Tabac Loto de Pont d'Ain fait partie des buralistes agréés.
- ⊖ Le SR3A a reçu un courrier en juillet dernier du Préfet de l'Ain informant que la brigade équestre ne pourra pas être mise en place.
- ⊖ Les Brigades Vertes deviennent les Brigades Nature Ain.
- ⊖ Les marquages rose au sol concernent le relevé des réseaux d'éclairage public réalisé par le SIEA. Une information dans le Petit Susurrien sera prévue.
- ⊖ Des compteurs d'eau « intelligents » seront mis en place sur la commune dès cette année. Ceux-ci permettront d'informer les usagers en cas de fuite par le biais de campagnes spécifiques réalisés par le service technique et également de faciliter les relevés de compteurs avant la facturation.
- ⊖ Un projet coopératif avec les familles est lancé par la communauté de communes.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Nathalie CURTINE précise que le port du masque sur le marché n'est pas respecté par tous. Il serait souhaitable de remettre des affiches et de sensibiliser de nouveau les habitants/commerçants.
- Monsieur Jérôme BEGON demande si le club de Tennis peut bénéficier d'éclairage le soir via les lampes du terrain de foot. Par ailleurs, ce club souhaiterait avoir de nouveau accès à l'eau.
- Madame Odile ARBILLAT :
 - s'interroge sur le devenir de l'office culturel. Madame le Maire propose que les membres désignés dernièrement se réunissent pour parler de ce sujet.
 - rappelle que la caravane et le camion stationnent toujours vers la benne à verre et engendrent des nuisances sonores vers 4h/5h du matin.
 - organise un covoiturage entre les élus pour se rendre aux élections sénatoriales prévues le 27 septembre prochain.
 - précise qu'une distribution de masques de la Région sera prévue avec le prochain Petit Susurrien

- Monsieur Michel BLANCHET :
 - précise qu'un marché est organisé le mardi à Saint Jean Le Vieux.
 - demande si la piscine pourrait être entretenue afin d'éviter qu'elle ne verdisse et ainsi valoriser l'image du site. Monsieur Jacques GROSGURIN s'interroge sur le coût de cet équipement.
 - souhaite savoir si des formations sont prévues en tant que correspondant défense.
 - informe que le SDIS organise une rencontre avec les élus le 25 septembre prochain

- Madame Laurence MOUROT souhaite connaître les nouvelles consignes de la Préfecture suite au passage en zone rouge pour la circulation du virus dans le département de l'Ain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23h30.

La prochaine séance se déroulera le mardi 13 octobre 2020 à 19h30.